Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 33 (1962)

Heft: 5

Artikel: L'alimentation du Jura en énergie électrique

Autor: Gay, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824712

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mentation analogue pourrait être instituée en vertu du nouvel article 24 sexies pour les animaux non considérés comme gibier.

Dispositions d'exécution

Comme le premier alinéa le montre clairement, les nouvelles attributions de la Confédération seront étroitement limitées. La législation restera du ressort des cantons, et la Confédération n'interviendra que si les intérêts du pays l'exigent impérieusement. C'est pourquoi nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'édicter une loi fédérale en la matière. Les dispositions d'exécution de l'article 24 sexies devront tenir compte du principe du fédéralisme ainsi que de la diversité des buts visés par les différents alinéas de l'article.

La diversité des buts visés par chacun des alinéas ne plaide pas non plus pour une législation d'ensemble. Le second alinéa crée pour la Confédération l'obligation générale de tenir compte des intérêts de la nature et du paysage dans son activité législative et administrative. Une loi d'application de cette disposition n'est donc pas nécessaire. Le 3e alinéa a pour but de protéger des paysages, des sites historiques et des monuments de la culture d'importance nationale. Les mesures fédérales nécessaires à cette protection devront être prises dans chaque cas par arrêté fédéral.

Le subventionnement de la protection fera l'objet d'une loi particulière, qui devra notamment dire quand il sera possible d'allouer une subvention fédérale et indiquer le montant de cette dernière et les conditions auxquelles elle sera versée. Il n'y a pas lieu non plus d'envisager une loi générale d'application pour le 4e alinéa, qui concerne la protection de la faune et de la flore. Les mesures de conservation de diverses espèces et de territoires menacés feront l'objet, elles aussi, d'arrêtés fédéraux. Certaines espèces animales pourront être protégées par un complément à la loi sur la chasse et la protection des oiseaux.

L'alimentation du Jura en énergie électrique

C'est au début du siècle que l'électricité fit son apparition dans le Jura bernois. En 1890, le Conseil municipal de Porrentruy songea à introduire l'électricité à Porrentruy et les techniciens optèrent pour l'utilisation de la chute de Bellefontaine.

La mise en service de cette petite usine eut lieu en 1903. Elle comprenait 3 turbines, 3 transformateurs et alimentait alors 4 conduites à haute tension : celles de Bellefontaine-Villars-sur-Fontenais ; Porrentruy-Buix-Boncourt ; Porrentruy-Alle-Vendlincourt-Bonfol avec une dérivation sur Courgenay-Courtemautruy ; Bellefontaine-Saint-Ursanne. Cependant en 1912, après de longues tractations, les Forces Motrices Bernoises S. A. acquièrent l'usine de Bellefontaine, construisent une station d'interrupteurs sur poteaux à La Rasse, puis une conduite principale de 16 000 volts de Reconvilier à La Rasse, enfin une seconde conduite de 16 000 volts également de La Rasse à Damvant avec raccordement pour les réseaux de distribution de Bressaucourt, Courtedoux, Chevenez, Rocourt, Fahy, Grandfontaine.

Ces améliorations furent naturellement saluées avec une très vive satisfaction par la population, si bien que les Forces Motrices Bernoises S. A. purent amener successivement le courant électrique à Cornol, Miécourt, Charmoille, La Toulière, Fregiécourt et Asuel. Puis à Courchavon, Mormont, Cœuve et Beurnevésin. En 1921, les Forces Motrices Bernoises S. A. procédèrent au montage d'un transformateur de 600 kW sur le terrain de La Rasse. A partir de cette date, la production de la petite centrale de Bellefontaine put être recueillie par le réseau général.

Les besoins en électricité de la population se faisant toujours plus pressants, les Forces Motrices Bernoises S. A. construisirent une sous-station en plein air à La Rasse. Cette sous-station de 16 000 volts, ainsi que de 50 000 volts dès 1949, est actuellement dotée d'un réglage automatique de la tension par auto-transformateurs, ce qui assure la continuité de l'alimentation en électricité. L'unification du réseau de distribution en Ajoie se poursuivit par la création d'une conduite de réserve de 16 000 volts de Bassecourt par Montmelon-Saint-Ursanne-Bellefontaine-La Rasse et la prolongation de cette ligne d'alimentation de réserve de La Rasse par Champs-Grains jusqu'à Bassecourt, de même que par l'installation d'un poste de sectionneurs à Bellefontaine et par l'élévation de la tension à 16 000 volts de la conduite Bellefontaine-Soubey.

Ainsi, grâce à un équipement des plus modernes de la sous-station de La Rasse et aux installations constantes de nouvelles lignes (par exemple la seconde ligne 50 000 volts Bassecourt-Bellefontaine-La Rasse mise en service en 1961), la fourniture d'énergie électrique est aujourd'hui garantie en Ajoie.

Mais le Jura-Nord n'est pas la seule région à desservir. Il s'agit également pour les Forces Motrices Bernoises S. A. d'alimenter toutes les zones de distribution des bureaux d'exploitation de Delémont et de Bienne. C'est la raison pour laquelle, du grand centre de distribution Mühleberg situé près de Berne, une ligne de 150 000 volts amène l'énergie électrique aux sous-stations de Pieterlen, de Bassecourt et de Brislach (voir schéma). De ces sous-stations l'énergie est de nouveau distribuée dans différentes directions par des lignes 50 000 volts aboutissant à des centres relativement moins importants, mais indispensables, tels que ceux de Mâche, Reuchenette, Reconvilier, Moutier, La Rasse. De ces sous-stations secondaires rayonnent à leur tour de nombreuses lignes 16 000 volts acheminant le courant jusque dans les innombrables stations de transformation où celui-ci est abaissé à la tension d'utilisation.

Lorsqu'il s'agit d'assurer la fourniture d'énergie électrique à une région aussi étendue que le Jura bernois, il importe de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires. C'est pourquoi on construisit également une ligne 150 000 volts Mühleberg-Bickigen, de même qu'une ligne 150 000 volts Bickigen-Brislach, de sorte que les Forces Motrices Bernoises S. A. disposent actuellement d'un grand anneau de liaison Mühleberg-Bickigen-Brislach-Bassecourt-Mühleberg qui augmente considérablement la sécurité d'exploitation (voir schéma). En effet, lorsque la quantité d'énergie demandée par le Jura dépasse les possibilités du centre de distribution Mühleberg ou si un dérangement se produit

Une énergie thermique de choix

Gaz

Les Usines à gaz jurassiennes de

Bienne
Delémont
Granges
Moutier
Porrentruy
Saint-Imier
Tavannes

Rapide, souple, propre,
le gaz demeure
l'énergie idéale de l'avenir

1091

Les assurances sont des affaires de confiance

La Bâloise-Vie
La Bâloise-Accidents

Agence générale pour le Jura bernois :
Bienne, rue du Bourg 1

1107

Vente de matériaux de construction
Sablière — Gravière
Fabrique de produits en ciment

Spécialités :
Escaliers et dallages poncés en imitation toutes teintes
Fenêtres en béton
Béton translucide
Eléments préfabriqués en béton à haute résistance
Briques creuses en ciment JURAMAT

Société Jurassienne de Matériaux de Construction S.A.

DELÉMONT — Téléphone (066) 2 12 91

1108

Les installations de production de transport et de distribution

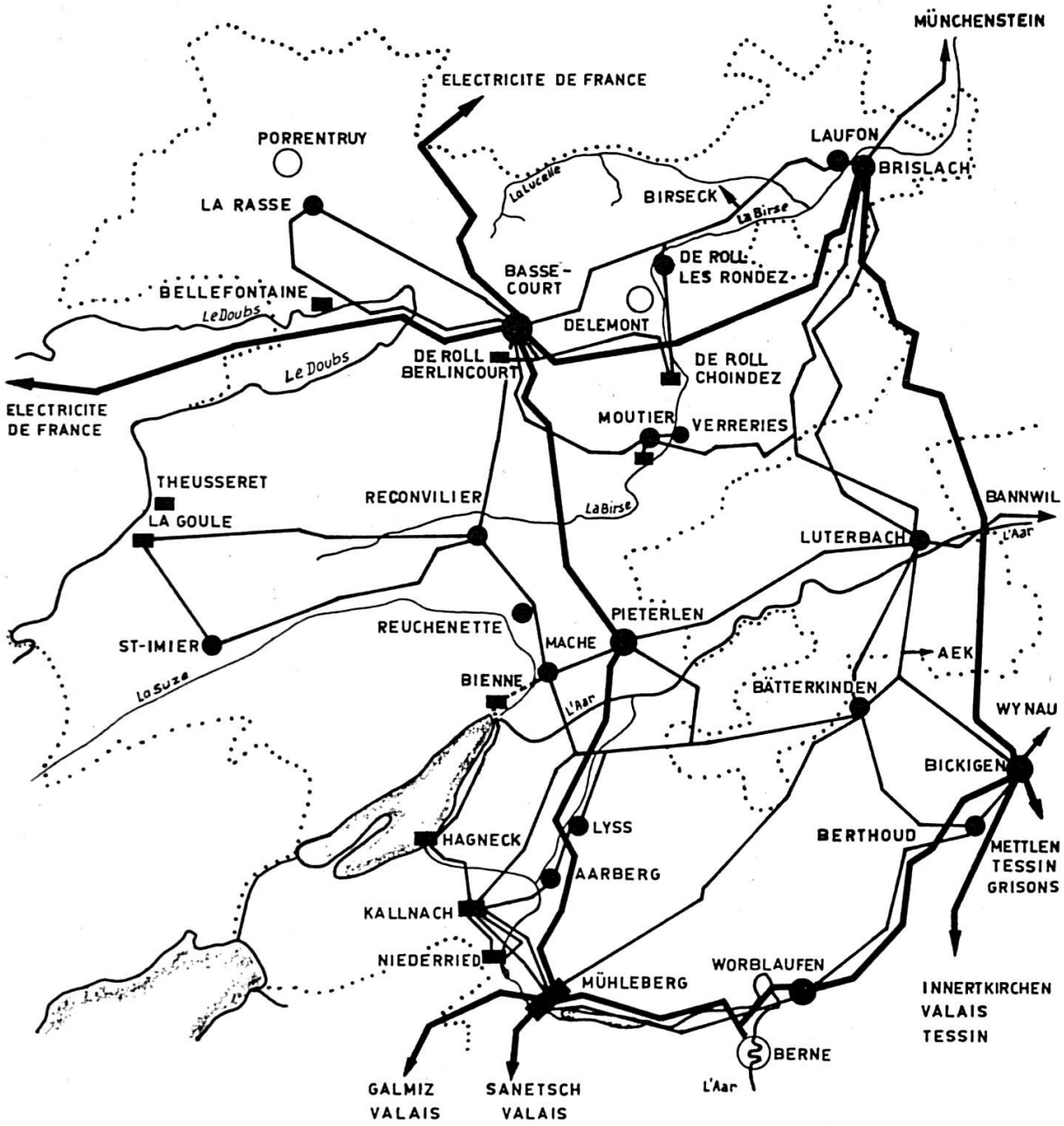

entre Mühleberg et Bassecourt, l'énergie manquante peut être fournie à partir du centre de distribution Bickigen par Brislach-Bassecourt.

Ainsi, un vaste réseau de distribution avec ses lignes de différentes tensions, ses sous-stations, ses stations de transformation, s'étend sur l'ensemble du Jura et assure partout l'acheminement de l'énergie électrique.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler qu'il existe sur territoire jurassien environ 70 km de lignes 150 000 volts, 250 km de lignes 50 000 volts, une douzaine de sous-stations, environ 650 km de lignes 16 000 volts, 500 postes de transformation et 1800 km de lignes 380/220 volts. C'est dire que les Forces Motrices Bernoises S. A. et les Forces Electriques de La Goule ont doté le Jura d'un remarquable réseau de distribution.

Mais le réseau de distribution est une chose et l'énergie à distribuer en est une autre.

Les besoins en énergie électrique augmentent dans le Jura comme partout ailleurs. Selon les derniers chiffres que nous possédons, la consommation totale du Jura bernois en énergie électrique a été de 360 millions de kilovattheures environ en 1960.

Si l'on ajoute une augmentation de 5 % pour 1961, ce qui n'est certainement pas exagéré, on parvient à une consommation totale approximative de 380 millions de kilowattheures et en 1966 les besoins totaux du Jura bernois en énergie électrique s'élèveront à près de 500 millions ou 1/2 milliard de kilowattheures, ce qui équivaut à la production annuelle moyenne de toutes les 7 usines appartenant en propre aux Forces Motrices Bernoises S. A. et dont seule la plus petite, celle de Bellefontaine (environ 7 millions de kilowattheures par an), se trouve dans le Jura. A cette dernière usine, il convient d'ajouter celle de La Goule (production annuelle moyenne 23 millions de kilowattheures environ).

Autrement dit, étant donné que les 6 usines principales au fil de l'eau des Forces Motrices Bernoises S. A. se trouvent dans l'ancienne partie du canton et servent essentiellement à couvrir une partie des besoins en énergie de cette région, ce qui est normal, l'énergie destinée à alimenter le Jura bernois doit être en grande partie amenée de très loin, c'est-à-dire du Valais, du Tessin et même des Grisons, ce qui est lié à des pertes élevées, mais inévitable en l'état actuel des choses, d'autant plus que la production annuelle totale du Jura en énergie électrique ne s'élève au maximum qu'à 45 millions de kilowattheures en moyenne, ce qui représente 1/8 de la consommation de 1960 et 1/11 seulement de la consommation probable de 1966.

Cette disproportion ne fera malheureusement que s'accentuer de façon rapide s'il devait s'avérer qu'aucune usine hydroélectrique ne pourrait être désormais construite dans le Jura (aménagement du Doubs). Cet état de choses est d'autant plus regrettable que le Jura bernois dispose actuellement d'un réseau de distribution extrêmement développé, se ramifiant jusqu'à d'innombrables fermes isolées et que les Forces Motrices Bernoises S. A., sans parler des efforts des Forces Electriques de La Goule, ont donc fait tout ce qui était en leur pouvoir pour acheminer l'énergie électrique dans toutes les régions du Jura et cela jusqu'en des lieux extrêmement reculés.

Dr F. GAY